

L'ADL relaie l'initiative suivante : la Province de Hainaut en collaboration avec la Loterie Nationale et l'Association des Provinces Wallones a décidé d'adhérer à la démarche visant à organiser le financement "**gratuit**" des assurances pour le personnel "volontaire" des petites ASBL et associations de fait.

La loi du 03 juillet 2005 instaure un régime qui offre au volontaire la même protection que celle prévue par le droit du travail en faveur des salariés. Cette aide peut entre autres intervenir à l'occasion de fêtes de quartier, scolaire, formation, travail des jeunes, randonnées, sauvegarde de la nature, activités sportives, culturelles.

Si votre petite ASBL ou association de fait est intéressée par cette initiative, vous pouvez obtenir tous les renseignements et documents utiles tel que le règlement provincial et le formulaire de demande de diverses façons : www.hainaut.be ou "Cellule Assurance Volontariat" 102, Avenue De Gaulle à 7000 Mons ou au 065/382 415 ou didiez.wattiez@hainaut.be